

Bulletin d'information COVID-19

Mail Groupe Sanitaire : gropesanitaire@basketball49.fr



Chers amis

Dans un souci d'efficacité et de lisibilité, nous avons souhaité dissocier les informations « classiques » de notre sport, des informations COVID.

Nous vous proposerons donc, en fonction de l'actualité, des Bulletins d'Informations dédiés à la gestion de cette épidémie.



Philippe
NICOLAS
Président

Dans celui-ci vous trouverez :

- La procédure à utiliser pour un cas identifié dans votre club
- La note FFBB sur les reports dus au Covid : conditions et procédure
- Une synthèse et les explications complémentaires à cette note
- Les coordonnées de l'ARS
- La quasi-totalité des clubs, en accord avec les mairies ont mis en place des protocoles sanitaires pour le bon déroulement des rencontres. Nous vous remercions de nous les faire parvenir par mail gropesanitaire@basketball49.fr : une page spécifique COVID les regroupera par club sur le site du Comité et permettra aux équipes visiteuses de les consulter en fonction des déplacements.

Un nouveau Bulletin sera envoyé prochainement pour vous présenter les dispositions régulant les championnats en mode dégradé, toujours pilotées par la FFBB.


A très bientôt pour un Bulletin plus sportif.
Bon courage à tous et bon début de saison !

[Note eFFBB Protocoles](#)

Points de vigilance :

- Même s'il n'est pas obligatoire, nous conseillons fortement le port du masque pour les entraîneurs et coachs lors des entraînements et des matchs (notamment dans toutes les situations *d'échanges verbaux type briefing*)
- Au-delà de toutes les situations préconisées pour la désinfection des mains, nous vous invitons à mettre aux abords des bancs de touches et de la table des solutions hydroalcooliques afin de se désinfecter les mains après et avant chaque changement, idem pour les entraînements et les situations de jeu d'opposition- ainsi que pour les arbitres)
- Un listing des pratiquants doit être fait lors **des entraînements et des matchs** et mis à disposition du référent COVID de vos clubs.

[Note eFFBB relative au « Traitement des demandes de reports en cas de COVID-19](#)

<p>Préconisations en cas de cas COVID</p>	<p>Lors d'un cas détecté au sein de votre club :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Informer le référent COVID du club 2/ Relever les listes de personnes ayant été en contact avec le cas Covid 3/ La personne positive ne se présente plus à la salle de sport et doit rester confinée chez elle. Elle sera suivie par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'ARS contactera votre structure si elle évalue que vous rentrez dans une situation de cas contact. Sans nouvelle de l'ARS, vous pourrez contacter leurs services (vous trouverez les coordonnées ci-dessous).
	<p><u>Information sur la procédure de reports de matchs pour cause de COVID :</u></p> <p><u>1/ Déclaration de 7 joueurs majeurs par équipe</u></p> <p>Pour chacune de vos équipes, vous devez renseigner à compter du lundi 21 septembre et avant le 30 septembre la liste des 7 joueurs majeurs via la plateforme d'engagement du comité</p> <p>Pour les équipes avec brulés, ces 5 joueurs doivent en faire partie.</p> <p>Aucune pénalité ne sera appliquée si cette liste n'est pas complétée, mais sans elle, aucune demande de report pour Covid ne pourra être étudiée.</p> <p><u>2/ Procédure de report</u></p> <p>Vous recensez au minimum, 3 cas de COVID-19 positifs avérés et/ou cas contact validés par l'ARS nécessitant l'isolement au sein de la liste des joueurs majeurs, alors vous pouvez solliciter une demande de report auprès du groupe sanitaire en utilisant le formulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous joindrez à ce mail les justificatifs : résultats des tests des joueurs concernés et/ou les courriers de l'ARS justifiant des cas contacts validés. - Si vous êtes dans l'attente des justificatifs, le Président attestera de la situation sanitaire des personnes concernées. Les justificatifs (résultats de tests et/ ou attestations ARS) pourront être demandés à posteriori. <p>Aucune demande de report ne sera étudiée pour moins de 3 cas.</p> <p>3/ Après analyse des dossiers, le Groupe sanitaire communiquera sa décision aux clubs concernés et aux officiels désignés. Il fixera aussi la date de report qui vous sera transmise. En amont, les 2 clubs peuvent convenir d'une date de report qui sera transmise au groupe sanitaire qui étudiera la proposition.</p> <p>Contact : groupesanitaire@basketball49.fr</p>
	<p>ARS Pays de la Loire / Pour la cellule Contact tracing :</p> <p>ars-pdl-dspe-contact-tracing@ars.sante.fr</p> <p>Marine ROULLAND-CURET : Infirmière – Puéricultrice 02 72 01 58 02</p> <p>Martine EDERN : Infirmière 02 72 01 58 02</p> <p><u>Exemple de courrier de l'ARS pour cas contact</u></p> <p><u>Exemple de courrier de l'ARS pour cas non-contact</u></p>
<p>Protocoles des clubs du 49</p>	<p>La quasi -totalité des clubs, en accord avec les mairies ont mis en place des protocoles sanitaires pour le bon déroulement des rencontres. Nous vous remercions de nous les faire parvenir par mail : groupesanitaire@basketball49.fr. Une page spécifique COVID les regroupera par club sur le site du Comité et permettra aux équipes visiteuses de les consulter en fonction des déplacements.</p>